

FICHE TECHNIQUE

Critères d'instruction et de sélection des projets 2021-2027

Critères applicables aux projets simples approuvés par le Comité de suivi lors de sa réunion du 08/07/2022 conformément à l'article 30.2 du Règlement UE 2021/1059

1	Recevabilité
1.1	Formulaire de candidature renseigné et déposé sur la plateforme Synergie
1.2	Qualité de la rédaction du formulaire (formulaire correctement renseigné)
1.3	Correspondance des versions dans les deux langues
1.4	Lettre d'engagement signée du Chef de file
1.5	Lettres de mandat signées des partenaires
1.6	Présence des autres pièces annexes requises au formulaire

2	Admissibilité
2.1	Eligibilité des bénéficiaires
2.1.1	<i>Partenariat constitué d'au moins un partenaire français et un partenaire italien, sauf GECT</i>
2.1.2	<i>Localisation géographique du Chef de file</i>
2.1.3	<i>Typologie des bénéficiaires prévue au Programme et à l'appel à projets</i>
2.1.4	<i>Existence légale des bénéficiaires</i>
2.1.5	<i>Compétence légale à intervenir sur la thématique</i>
2.1.6	<i>Validité des actes d'engagement définitifs</i>
2.1.7	<i>Interdiction à soumissionner pour motif de fraude reconnue</i>
2.1.8	<i>Absence de conflit d'intérêt ou mise en place de mesures de gestion du risque</i>
2.1.9	<i>Autre interdiction spécifique (exemple : entreprise en difficulté)</i>
2.2	Eligibilité des projets
2.2.1	<i>Eligibilité à la Priorité du Programme</i>
2.2.2	<i>Eligibilité à l'Objectif Spécifique du Programme</i>
2.2.3	<i>Eligibilité aux types d'actions prévus du Programme</i>
2.2.4	<i>Eligibilité des résultats et des réalisations</i>
2.2.5	<i>Choix d'un seul type d'intervention : subvention</i>
2.3	Caractère transfrontalier
2.3.1	<i>Valeur ajoutée transfrontalière</i>
2.3.2	<i>Niveau de coopération et d'intégration</i>
2.3.3	<i>Impact transfrontalier</i>
2.4	Eligibilité des dépenses et des ressources
2.4.1	<i>Eligibilité globale du budget (montant maximum prévu à l'appel à projets)</i>
2.4.2	<i>Eligibilité des différentes catégories de dépenses</i>
2.4.3	<i>Eligibilité temporelle des dépenses</i>
2.4.4	<i>Eligibilité des ressources</i>
2.5.5	<i>Respect du taux de cofinancement FEDER</i>

2.5	Développement durable
2.5.1	<i>Absence d'avis négatif des Autorités environnementales</i>
2.5.2	<i>En cas d'investissement dans des infrastructures, prise en compte des effets escomptés sur le changement climatique</i>

2.6	Aides d'Etat
2.6.1	<i>Respect de la réglementation en matière d'aide d'Etat</i>

3	Qualité des projets
3.1	Cohérence interne
3.1.1	<i>Qualité du diagnostic et de la problématique conjointe</i>
3.1.2	<i>Clarté de l'objectif général du projet</i>
3.1.3	<i>Cohérence des objectifs spécifiques du projet avec l'objectif général du projet</i>
3.1.4	<i>Cohérence des activités proposées avec les objectifs spécifiques du projet</i>
3.1.5	<i>Cohérence des résultats attendus et capacité à résoudre la problématique de départ</i>
3.2	Cohérence externe
3.2.1	<i>Contribution aux grandes orientations stratégiques de l'Union européenne (thématique du projet)</i>
3.2.2	<i>Contribution au Green Deal Européen</i>
3.2.3	<i>Contribution à la SUERA</i>
3.2.4	<i>Contribution au Traité du Quirinal</i>
3.2.5	<i>Contribution de l'objectif général du projet à la réalisation de l'Objectif Spécifique retenu</i>
3.2.6	<i>Contribution du projet aux priorités de l'Objectif Spécifique retenu</i>
3.2.7	<i>Contribution des indicateurs du projet aux valeurs d'objectifs du Programme et fiabilité du système d'information</i>
3.2.8	<i>Hypothèse de poursuite des activités au-delà du projet</i>
3.2.9	<i>Contribution du projet à la stratégie UE du territoire (PO FEDER, PNRR, etc.)</i>
3.2.10	<i>Contribution du projet aux stratégies thématiques régionales/départementales</i>
3.2.11	<i>Contribution du projet aux stratégies territoriales (projet de territoire, etc.)</i>
3.2.12	<i>Capacité du projet à générer des retombées économiques, environnementales et sociales sur le territoire</i>
3.2.13	<i>Complémentarité du projet avec des initiatives en cours sur le territoire et/ou avec des initiatives réalisées</i>
3.2.14	<i>Transférabilité des résultats du projet à d'autres acteurs du territoire</i>
3.3	Partenariat
3.3.1	<i>Capacité du chef de file à gérer le projet</i>
3.3.2	<i>Capacité des partenaires à conduire leurs activités</i>
3.3.3	<i>Justification et pertinence du partenariat</i>
3.3.4	<i>Equilibre du partenariat</i>
3.3.5	<i>Equilibre dans la répartition des tâches</i>
3.3.6	<i>Equilibre dans la répartition du budget</i>
3.3.7	<i>Capacité financière des bénéficiaires</i>
3.3.8	<i>Capacité à travailler en réseau sur le territoire</i>

3.4	Plan de travail
3.4.1	<i>Faisabilité technique des activités prévues</i>
3.4.2	<i>Cohérence des livrables avec les activités du projet (nature et quantité)</i>
3.4.3	<i>Cohérence des publics cibles</i>
3.4.4	<i>Communication du projet</i>
3.4.5	<i>Crédibilité des délais de réalisation prévus</i>

3.5	Faisabilité technique
3.5.1	<i>Avis et autorisations préalables éventuellement nécessaires</i>
3.5.2	<i>Crédibilité des résultats attendus pour le territoire</i>
3.6	Principes horizontaux
3.6.1	<i>Contribution directe du projet aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU</i>
3.6.2	<i>Contribution directe du projet aux objectifs environnementaux de l'UE (art. 9 Règ. 2020/852)</i>
3.6.3	<i>Prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique</i>
3.6.4	<i>Si pertinent, le projet favorise l'utilisation de matériaux biosourcés ou la valorisation, le réemploi et le recyclage des déchets, notamment dans le cadre de travaux d'infrastructure</i>
3.6.5	<i>Si pertinent, le projet participe à limiter la consommation des sols et privilégie la rénovation de bâtiments existants</i>
3.6.6	<i>Si pertinent, le projet privilégie les solutions basées sur la nature</i>
3.6.7	<i>Contribution directe du projet à la lutte contre les inégalités hommes/femmes</i>
3.6.8	<i>Contribution directe du projet à la stratégie européenne pour la Jeunesse</i>
3.6.9	<i>Contribution directe à la lutte contre toute forme de discrimination, dont le handicap</i>
3.6.10	<i>Prise en compte de critères sociaux dans la commande publique</i>